

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le..... 05 DEC. 2007



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2007

2007 DU 196 - Secteur "Clichy-Batignolles" (17e). - Approbation de
la modification du PLU après enquête publique.

M. Jean-Pierre CAFFET, rapporteur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 L. 2511-2, L. 2511-13 et L. 2511-15 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 123-1, L. 123-13, R. 123-1 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Paris les 12 et 13 juin 2006 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement du 12 mars 2007 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée à la mairie du 17e arrondissement du 15 mars au 14 avril 2007 inclus ;

Vu le rapport de la Commission d'enquête du 12 juillet 2007 ;

Vu la délibération 2005 DU 105-2° du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal en date des 20 et 21 juin 2005 créant la Zone d'Aménagement Concerté "Cardinet-Chalabre" (17e) ;

Vu la délibération 2007 DU 50-2° du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 12 et 13 février 2007 créant la Zone d'Aménagement Concerté "Clichy Batignolles" (17e) ;

Vu le projet de délibération 2007 DU 196 en date du 30 octobre 2007 relatif à l'approbation de la modification du PLU sur le secteur "Clichy-Batignolles" (17e) ;

Vu le dossier annexé à ce projet de délibération et comprenant :

Annexe 1 : le rapport de présentation de la modification ;

Annexe 2 : les orientations d'aménagement du secteur "Clichy-Batignolles modifiées" ;

Annexe 3 : les modifications apportées au règlement du PLU (tome 1, tome 2) ;

Annexe 4 : les modifications apportées à l'Atlas Général du PLU ;

Annexe 5 : le rapport de la commission d'enquête du 12 juillet 2007 et ses annexes ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 29 octobre 2007 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre CAFFET, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article premier.- Est approuvée la modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris portant sur le secteur "Clichy-Batignolles" (17^e).

Art. 2.- Le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé les 12 et 13 juin 2006 est modifié conformément aux documents annexés à la présente délibération : le rapport de présentation de la modification ; les orientations d'aménagement du secteur "Clichy-Batignolles" modifiées ; les modifications apportées au Règlement du PLU ; les modifications apportées à l'Atlas Général du PLU.

Art. 3.- La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée en mairie pendant un mois et mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Pour copie conforme,
La Secrétaire générale du Conseil de Paris,



Gisèle BLANCHARD.